

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Le Moyne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c8f24608be76cad7a4473d75>

Date d'obtention : 2023-11-27 16:39:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Méthode beaucoup plus rapide (environ 4 jours) contrairement à avant où ces situations pouvaient prendre des mois ou même une année à traiter.
- Cette trousse permet aux jeunes d'éviter la judiciarisation.
- Limite la propagation des images intimes.
- Permet à tous d'intervenir de la même manière.
- La prise en charge des jeunes impliquées est beaucoup plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Ma prise en charge de la situation sera beaucoup plus rapide.
- J'aurai plus d'outils et de structure pour ce genre de situation.
- L'impacte auprès des élèves et leur famille sera plus positive et sécurisante.
- Je serais plus sécurisante et encadrante dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- À ne jamais voir les photos puisque cela serait considérée comme de la pornographie juvénile.